

Les arrivages et les expéditions de tissus sont en augmentation sur les chiffres de 1883, et cela dans des proportions qui peuvent paraître surprenantes, en face de la diminution de 1.464 tonnes constatée dans les arrivages de houille, pendant ce même mois de novembre. Il ne faut pas oublier que les tissus expédiés en novembre ont été fabriqués en majeure partie pendant le mois d'octobre, tandis que les arrivages de houille correspondent à un besoin immédiat de la consommation. Cette consommation a donc diminué de 5 pour 100 pendant le mois de novembre.

Les arrivages de laine ont augmenté de 333 mille kilogrammes, mais ceux du coton ont, au contraire, diminué de 824 mille kilos. Et ce fait nous semble avoir une importance d'autant plus grande que la consommation du coton brut est généralement plus grande en hiver, époque où se fabriquent les tissus d'hiver pendant les mois d'été employés à la production des lainages d'été.

Cette énorme diminution dans les arrivages de cotons bruts prouve clairement que la filature de coton éprouve les plus grandes difficultés à écouler sa production.

AFFAIRES MILITAIRES

Classes de mobilisation. — Les classes atteintes au service du 1er janvier au 30 juin de cette année sont les suivantes :
Armée permanente et disponibilité : classes de 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.
Armée territoriale : classes de 1874, 1875, 1876 et 1877.
Réserve territoriale : classes de 1870, 1869, 1868, 1867 et 1865.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Est-ce de la confiance? Les journaux de gauche, qui soutiennent avec plus ou moins d'entrain la candidature de M. Macarez, voudraient bien inspirer à leurs lecteurs une confiance qu'ils ont eux-mêmes à peu près perdue.

Tant qu'on a pu présenter cette candidature comme exclusivement agricole, les choses allaient passablement; mais voici qu'une méconnaissance professionnelle de loi politique, des alliances compromettantes, et le patronage officiel ont tout fait pour nuire à la candidature de M. Macarez sa véritable cause.

Les journaux de gauche savent cela comme nous, et les petits ricaneurs des uns, les grands airs de dédain des autres, devant la candidature Flévet, dissimulent mal leur malaise et leur embarras. Volontiers, ils chuchoteraient avec Béranger :

Quel est le succès? Quand on est si certain du succès, on ne cache pas à ses lecteurs les documents principaux d'un débat comme celui qui s'engage. Nos confrères n'ont pas publié l'ordre du jour acclamé, mercredi, par la réunion de la rue Ste-Catherine; ils n'ont pas donné la plus petite analyse des discours de MM. Pichon et des Rotours; ils ne paraissent pas vouloir produire au plus la profession de foi du candidat indépendant.

Confiance! confiance! dans la coulisse elle usait, paraît-il, d'autres procédés. Des intermédiaires discrets faisaient miroiter, aux yeux de certains délégués sénatoriaux, un horizon prochain, le Mérite agricole, les palmes académiques, et même la Légion d'honneur. On ne demandait, en échange, qu'un peu de complaisance électorale.

Tenez, Monsieur le Préfet, et vous aussi, messieurs les sous-préfets, si ce bruit là est vrai, si ce n'est pas une abominable méchanceté, n'allez pas plus loin.

Vous perdez votre temps et vous déconcernez un peu plus, et bien inutilement, le régime que vous avez le malheur de servir.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Enchiffrement et conservation des petits oiseaux. — Le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :
Article 1er. — Les propriétaires, fermiers, locataires et tous autres individus occupant, à quelque échelle que ce soit, un domaine rural, sont tenus d'effectuer, dans les limites de leur propriété, haies et buissons de ce genre.

TOURGOING

Incendie. — Vendredi soir, vers 7 heures et demie, un incendie s'est déclaré dans une courée de la rue de la Chapelle, au n° 12. Les pompiers, accourus en toute hâte, sont parvenus à préserver les habitations voisines ainsi qu'un grand bâtiment affecté aux bureaux de la commune. Dans ce cas, les Pêlites-Sœurs, en dégageant les intestins, stimulant les reins et activant les sécrétions urinaires, sont un remède sûr, dont l'efficacité rapide a souvent été constatée.

LILLE

Pour les pauvres. — C'est demain dimanche, à 3 heures, que le Comité central, rue de la Chapelle, à Saint-Maurice, le samedi, nous avons annoncé, pour l'œuvre des Petites-Sœurs des Pauvres.

Adolphe Verbert avait été expulsé de France en 1865. Le temps efface bien des choses, et la police se souvient plus d'un arrêté d'expulsion remontant à cette époque si lointaine.

Verbert a été transféré samedi matin à Lille.

Ephémérides de la charité roubaissienne. — 3 janvier 1886. Constitution d'une lettre de remerciement adressée à M. le Préfet de Lille, dans le cadre de la table des communes pauvres de la ville de Roubaix par devant le lieutenant et les fiefs de Roubaix.

Société de consommation de Roubaix. — Le 21 janvier 1886. Les membres du conseil municipal ont adopté à l'unanimité les conclusions d'un rapport sur l'établissement de Roubaix de fours à vapeur économiques et vote, à cet effet, un crédit provisoire.

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Cours de physique, de chimie et de manipulations chimiques, par M. A. Bégin.

Quel faire, quand on souffre de la migraine? — La migraine vient le plus souvent d'un mauvais état de l'estomac et d'un trouble dans la circulation du sang; très souvent aussi elle est liée à des affections rhumatismales et névralgiques.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Enchiffrement et conservation des petits oiseaux. — Le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :
Article 1er. — Les propriétaires, fermiers, locataires et tous autres individus occupant, à quelque échelle que ce soit, un domaine rural, sont tenus d'effectuer, dans les limites de leur propriété, haies et buissons de ce genre.

TOURGOING

Incendie. — Vendredi soir, vers 7 heures et demie, un incendie s'est déclaré dans une courée de la rue de la Chapelle, au n° 12. Les pompiers, accourus en toute hâte, sont parvenus à préserver les habitations voisines ainsi qu'un grand bâtiment affecté aux bureaux de la commune.

LILLE

Pour les pauvres. — C'est demain dimanche, à 3 heures, que le Comité central, rue de la Chapelle, à Saint-Maurice, le samedi, nous avons annoncé, pour l'œuvre des Petites-Sœurs des Pauvres.

de trois cents jours de travail par an, pour prendre connaissance de toutes les écritures. Quelle belle chose qu'une enquête!

Nominations ecclésiastiques. — M. Paris, curé de Vieux-Condé, est nommé, sur sa demande, à l'évêché de Valenciennes, à Lille.

Le suicide de la place de la Gare. — Le jeune homme qui s'est omé la gorge vendredi matin, 31 janvier, à 2 h. 1/2, à l'hôpital Saint-Sauveur, Auguste Canal, âgé de 21 ans, natif de Valenciennes, a été transféré à l'hôpital de Valenciennes (Ardennes). Son père est cultivateur dans cette commune; il a été prévenu par télégramme.

Une bonne capture. — La police de Lille avait reçu du parquet de Louvain le signalement de deux malfaiteurs, chefs d'une bande qui dévastait les environs de cette ville. Les agents furent mis en campagne et, vendredi soir, ils arrêtèrent dans une chambre de la rue des Juliers, Guillaume Vandorpe, âgé de 21 ans, sordonnier, et J.-B. Stroobants, âgé de 21 ans, tonnelier; ces deux malfaiteurs, qui étaient à Lille depuis huit jours, n'ont opposé aucune résistance.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'ont en rien l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 5 janvier 1885.
Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix.
L'idée d'une route directe à parcourir vers la Belgique en prolongement de la Fosse-aux-Chènes, (limites de Roubaix), a été soulevée par un de nos amis, qui nous a paru d'intérêt; nous nous sommes occupés de cette affaire, et nous nous sommes rendus sur place pour constater les lieux indiqués par votre correspondant pour me rendre compte de la possibilité de la réalisation.

Je n'ai pu parcourir cette campagne, et prenant le chemin à gauche, puis tournant à droite, je suis parvenu à pas passerelle qui m'a permis d'arriver à l'autre côté du canal. Mais la grande entreprise que vous proposez n'est pas une œuvre d'exploitation rurale, elle est une œuvre d'exploitation industrielle, elle est une œuvre de commerce.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Enchiffrement et conservation des petits oiseaux. — Le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :
Article 1er. — Les propriétaires, fermiers, locataires et tous autres individus occupant, à quelque échelle que ce soit, un domaine rural, sont tenus d'effectuer, dans les limites de leur propriété, haies et buissons de ce genre.

TOURGOING

Incendie. — Vendredi soir, vers 7 heures et demie, un incendie s'est déclaré dans une courée de la rue de la Chapelle, au n° 12. Les pompiers, accourus en toute hâte, sont parvenus à préserver les habitations voisines ainsi qu'un grand bâtiment affecté aux bureaux de la commune.

LILLE

Pour les pauvres. — C'est demain dimanche, à 3 heures, que le Comité central, rue de la Chapelle, à Saint-Maurice, le samedi, nous avons annoncé, pour l'œuvre des Petites-Sœurs des Pauvres.

maître qu'elle est vraie: c'est un quartier déshérité, bédardé, comme dit mon vieux paysan.

Appellé respectueusement et avec confiance l'attention de nos lecteurs sur cette question, nous sommes, monsieur le directeur, les vœux exprimés d'un abonné qui, pour cette fois, signe : Un promoteur.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 26 décembre 1884
Présidence de M. Julien LAOACHE, maire.
(Compte-rendu analytique du Journal de Roubaix)
(Suite. — Voir le numéro du 7 janvier.)
Budget primitif de 1885. (Suite.)

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous allons passer à la discussion des articles; nous mettrons aux voix ceux de nos derniers qui auront donné lieu à des observations.
M. GEORGES DESTOMBES, rapporteur, commence la lecture du budget.
Principal des contributions directes (1884)
Contribution foncière : 240,625. — Contribution des portes et fenêtres : 204,107. — Contribution personnelle et mobilière : 100,470. — Contribution des patentes : 505,700 fr. 98. — Total : 1,170,922 fr. 98.

Chapitre premier. — Recettes ordinaires
1. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 2. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 3. Centimes additionnels sur le principal des dites contributions, destinés aux dépenses de l'instruction publique (lois du 15 mars 1850, art. 40; loi du 27 juillet 1870, art. 7; loi du 10 juin 1881, art. 2), 46,800.

Un supplément de 5,000 fr. a été consenti par le syndicat des brasseries; il en résulte que cette somme doit être inscrite au budget et que l'art. 9 doit y figurer pour 1,645,000 francs au lieu de 1,640,000 fr.
10. Produit des assises et amendes d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 11. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 12. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 13. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500.

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous allons passer à la discussion des articles; nous mettrons aux voix ceux de nos derniers qui auront donné lieu à des observations.
M. GEORGES DESTOMBES, rapporteur, commence la lecture du budget.
Principal des contributions directes (1884)
Contribution foncière : 240,625. — Contribution des portes et fenêtres : 204,107. — Contribution personnelle et mobilière : 100,470. — Contribution des patentes : 505,700 fr. 98. — Total : 1,170,922 fr. 98.

Chapitre premier. — Recettes ordinaires
1. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 2. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 3. Centimes additionnels sur le principal des dites contributions, destinés aux dépenses de l'instruction publique (lois du 15 mars 1850, art. 40; loi du 27 juillet 1870, art. 7; loi du 10 juin 1881, art. 2), 46,800.

Un supplément de 5,000 fr. a été consenti par le syndicat des brasseries; il en résulte que cette somme doit être inscrite au budget et que l'art. 9 doit y figurer pour 1,645,000 francs au lieu de 1,640,000 fr.
10. Produit des assises et amendes d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 11. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 12. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 13. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500.

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous allons passer à la discussion des articles; nous mettrons aux voix ceux de nos derniers qui auront donné lieu à des observations.
M. GEORGES DESTOMBES, rapporteur, commence la lecture du budget.
Principal des contributions directes (1884)
Contribution foncière : 240,625. — Contribution des portes et fenêtres : 204,107. — Contribution personnelle et mobilière : 100,470. — Contribution des patentes : 505,700 fr. 98. — Total : 1,170,922 fr. 98.

Le conseil adopte successivement les articles qui précèdent.

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous allons passer à la discussion des articles; nous mettrons aux voix ceux de nos derniers qui auront donné lieu à des observations.
M. GEORGES DESTOMBES, rapporteur, commence la lecture du budget.
Principal des contributions directes (1884)
Contribution foncière : 240,625. — Contribution des portes et fenêtres : 204,107. — Contribution personnelle et mobilière : 100,470. — Contribution des patentes : 505,700 fr. 98. — Total : 1,170,922 fr. 98.

Chapitre premier. — Recettes ordinaires
1. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 2. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 3. Centimes additionnels sur le principal des dites contributions, destinés aux dépenses de l'instruction publique (lois du 15 mars 1850, art. 40; loi du 27 juillet 1870, art. 7; loi du 10 juin 1881, art. 2), 46,800.

Un supplément de 5,000 fr. a été consenti par le syndicat des brasseries; il en résulte que cette somme doit être inscrite au budget et que l'art. 9 doit y figurer pour 1,645,000 francs au lieu de 1,640,000 fr.
10. Produit des assises et amendes d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 11. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 12. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 13. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500.

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous allons passer à la discussion des articles; nous mettrons aux voix ceux de nos derniers qui auront donné lieu à des observations.
M. GEORGES DESTOMBES, rapporteur, commence la lecture du budget.
Principal des contributions directes (1884)
Contribution foncière : 240,625. — Contribution des portes et fenêtres : 204,107. — Contribution personnelle et mobilière : 100,470. — Contribution des patentes : 505,700 fr. 98. — Total : 1,170,922 fr. 98.

Chapitre premier. — Recettes ordinaires
1. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 2. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 3. Centimes additionnels sur le principal des dites contributions, destinés aux dépenses de l'instruction publique (lois du 15 mars 1850, art. 40; loi du 27 juillet 1870, art. 7; loi du 10 juin 1881, art. 2), 46,800.

Un supplément de 5,000 fr. a été consenti par le syndicat des brasseries; il en résulte que cette somme doit être inscrite au budget et que l'art. 9 doit y figurer pour 1,645,000 francs au lieu de 1,640,000 fr.
10. Produit des assises et amendes d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 11. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 12. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500. — 13. Droit d'escorte en matière d'octroi (Ordonnances du 12 décembre 1884, art. 84. — Loi du 18 juillet 1857, art. 31), 500.

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous allons passer à la discussion des articles; nous mettrons aux voix ceux de nos derniers qui auront donné lieu à des observations.
M. GEORGES DESTOMBES, rapporteur, commence la lecture du budget.
Principal des contributions directes (1884)
Contribution foncière : 240,625. — Contribution des portes et fenêtres : 204,107. — Contribution personnelle et mobilière : 100,470. — Contribution des patentes : 505,700 fr. 98. — Total : 1,170,922 fr. 98.

Chapitre premier. — Recettes ordinaires
1. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 2. Centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière (lois du 11 mai 1861 et du 15 mai 1862, art. 31), 2,900. — 3. Centimes additionnels sur le principal des dites contributions, destinés aux dépenses de l'instruction publique (lois du 15 mars 1850, art. 40; loi du 27 juillet 1870, art. 7; loi du 10 juin 1881, art. 2), 46,800.